

## Contributions liées à des projets selon la LEHE, période 2021-2024

### Proposition de projet

(à déposer par swissuniversities avant la fin février 2020)

**Titre du projet: Programme Open Science I**

**Phase A : mise en œuvre du plan d'action Open Access**

#### 1 Brève description du projet (en français ou en allemand; max. 20 lignes)

Ce projet vise à soutenir l'ensemble des hautes écoles et de la communauté scientifique en Suisse dans la poursuite de l'établissement de synergies, d'économies d'échelle et de collaborations dans le domaine de l'Open Science.

Le Programme « Open Science I » comprend deux phases qui se chevauchent :

- Dans la phase A (2021-2024), les lignes d'action Open Access sont mises en œuvre, poursuivies, stabilisées et coordonnées avec les parties prenantes (FNS, hautes écoles).
- Dans la phase B (2022-2024), sur la base d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux en ORD à établir en 2020-2021, il s'agira de mettre en place une infrastructure ORD durable en Suisse et de soutenir les chercheurs dans sa mise en œuvre.

La présente proposition concerne essentiellement la phase A, tout en présentant le processus menant à la phase B. Une proposition pour cette dernière sera déposée en mai 2021, selon la convention signée avec le SEFRI en janvier 2020 concernant l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action ORD.

Il est proposé à la CSHE de réserver une somme totale de 45 millions CHF pour la mise en œuvre des deux phases. Seule une partie de cette somme (11,8 millions CHF) est formellement demandée par la présente proposition. L'utilisation du solde (33,2 millions CHF) fera l'objet de la proposition à venir pour la phase B.

## 2 Contribution fédérale demandée pour la période 2021-2024

11, 8 miosCHF

Pour chaque projet, les partenaires devront assumer la moitié des coûts (matching funds). Cette contribution propre doit être apportée selon les règles établies par le SEFRI concernant le « real » et « virtual » money.

## 3 Début et fin du financement du projet (début au plus tôt le 1.1.2021, fin au plus tard le 31.12.2024)

1.1.2021– 31.12.2024

## 4 Responsable du projet - Personne de contact pour la CSHE / le SEFRI et les experts

Nom	Piveteau
Prénom	Jean-Marc
Titre	Président de la Délégation Open Science
Adresse	ZHAW Rektorat Gertrudstrasse 15 8401 Winterthur
Téléphone	+41 (0) 58 934 72 01
Courriel	<a href="mailto:jean-marc.piveteau@zhaw.ch">jean-marc.piveteau@zhaw.ch</a>

## 5 Coordinateur/trice du projet

Nom	Furrer
Prénom	Patrick
Titre	Coordinateur du Programme «Information Scientifique »
Adresse	Swissuniversities Effingerstrasse 15 3001 Bern
Téléphone	+41 (0) 31 335 07 81
Courriel	<a href="mailto:patrick.furrer@swissuniversities.ch">patrick.furrer@swissuniversities.ch</a>

## **6 Partenaires de coopération**

Hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles ayant droit aux contributions.

Autres partenaires: des partenaires externes pourront être invités à contribuer au développement de certaines lignes d'action du programme, avec leur financement propre.

## 7 Descriptif du projet

Voir mandat du Conseil des hautes écoles du 23.11.2017 (doc. 136A/17, en particulier point 3.3.2)

### 7.1 Situation initiale, analyse du problème (*contexte, problèmes spécifiques que le projet entend résoudre*)

La digitalisation de l'information scientifique demeure un enjeu majeur au niveau européen et mondial. Ces dernières années, elle a été toujours davantage associée avec la volonté de rendre les réalisations de la science et de l'éducation plus transparents, reproductibles et accessibles (selon les principes FAIR - Findable, Accessible, Interoperable, Re-usable), que ce soit par les milieux scientifiques ou le public en général. Le mouvement appelé « Open Science » recouvre justement ces nouvelles évolutions.

Les hautes écoles suisses disposent déjà d'une stratégie et d'un plan d'action Open Access pour les années 2019-2024, que le Programme Open Science I présenté ici intègre, et précise notamment pour la ligne d'action sur « Research Assessment ». Une stratégie et un plan d'action nationaux en Open Research Data (ORD) sont en voie de réalisation en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires clés (en particulier FNS, EPFL, ETHZ et swissuniversities) durant l'année 2020. C'est de l'ensemble de ces documents que cette proposition découlera, en veillant à décaler dans le temps l'usage du budget et l'implémentation des lignes d'actions spécifiquement liées aux services et infrastructures ORD eux-mêmes, ce qui permettra de les focaliser sur la base de ce nouveau plan d'action ORD.

Ce programme permet donc d'assurer la continuité du financement du plan d'action Open Access déjà en vigueur et adopté par l'assemblée plénière de swissuniversities le 8 février 2018 (dans lequel toutefois certaines lignes d'action n'avaient pas été détaillées ni budgétisées). Il précise également la ligne d'action « Evaluation de la recherche » qui a été détaillée en concertation avec la Délégation Recherche de swissuniversities en 2019.

Dans le cadre de leur stratégie globale, les hautes écoles suisses s'engagent à saisir les opportunités et à relever les défis que représente la digitalisation pour concevoir les infrastructures et les services nécessaires et rendre les résultats et la qualité des résultats de leurs chercheuses et chercheurs aussi reproductibles et répliquables que possible. Elles s'engagent à apporter leur contribution à la recherche conformément aux normes et directives internationales, en accordant une attention particulière à l'optimisation de l'évolution des coûts au niveau national.

Cette optimisation jette les bases d'une mutualisation des efforts pour favoriser la collaboration entre les institutions et les communautés scientifiques, afin de faciliter la production, la diffusion, l'accessibilité, la découverte, la préservation et la réutilisation de l'information scientifique et des résultats de la recherche. Cet effort collectif renforcera la confiance du public dans la science et garantira davantage l'impact de la recherche, et à plus long terme de l'éducation et de l'innovation, dans notre société.

Le programme proposé est le fruit d'une collaboration entre les hautes écoles suisses et les acteurs nationaux dans ce domaine, plus particulièrement d'une coopération étroite avec le Fonds national suisse (FNS) en raison du rôle très important qu'ils jouent dans l'encouragement de la recherche et dans l'élaboration des politiques en matière de libre accès et de données de recherche ouvertes.

## 7.2 **Contenu du projet** (*présentation détaillée du projet*)

La phase A du programme Open Science a pour objectif la mise en œuvre du plan d'action Open Access durant les années 2021 à 2024. Il comprend les activités liées à cette implémentation pour les quatre années (11 mios CHF) ainsi que le financement de la coordination de programme durant l'année 2021 (800'000 CHF).

Il sera complété par une phase B lié à Open Research Data, laquelle fera l'objet d'une proposition spécifique déposée en mai 2021. Le montant total de cette phase B (y compris les frais de coordination) ne dépassera pas 33,2 mios CHF, de sorte que l'enveloppe totale réservée pour les deux phases (45 mios CHF) ne soit pas dépassée.

Les projets exploratoires en Citizen Science, Open Innovation et Open Educational Resources ne sont pas intégrés au programme afin de concentrer les ressources sur les domaines d'activités Open Access dès 2021 et des Données et services FAIR pour ORD dès 2022, selon la ligne définie dans la convention concernant l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action ORD.

Sur le modèle des programmes P-2 et P-5, le programme Open Science I pourrait développer ses domaines d'activités dans le cadre de lignes d'action de deux types :

- Bottom-up : les propositions émanent des hautes écoles, qui co-financent les projets. Au maximum un co-financement à hauteur de 50% est prévu par le Programme.

- Top-down : les propositions émanent de la Délégation Open Science elle-même. Sur le modèle des programmes P-2 et P-5, un cofinancement spécifique ne serait pas exigé pour ces projets : la participation des hautes écoles se ferait à travers les montants payés pour les licences consortiales.

## 7.3 **Objectifs** (*quels sont les objectifs du projet et comment la réussite du projet peut-elle être mesurée et démontrée?*)

Les objectifs du programme sont liés spécifiquement aux objectifs des stratégies nationales dont seule la stratégie Open Access est validée actuellement, avec pour objectif un pourcentage de 100% de publications en Open Access en 2024.

Cette section objectifs sera complétée par des objectifs spécifiques liés à la stratégie ORD lors du dépôt de la demande pour la phase B en mai 2021.

## 7.4 **Organisation du projet et planification** (*présentation détaillée de la structure du projet, gouvernance, mode de coopération et de planification; jalons*)

### **Structure détaillée du projet**

#### **Phase A : Libre accès/ Open Access (11 mios CHF de financement SEFRI) :**

Ce domaine d'activité actif dès 2021 regroupe les lignes d'action suivantes (telles que décrites dans le plan d'action d'OA pour la phase 2021-24) - communication et sensibilisation, mise en place de services partagés et d'infrastructures numériques

(plates-formes et financement OA), participation des établissements d'enseignement supérieur aux initiatives internationales et aux infrastructures numériques, formes alternatives de publications, suivi national, négociations avec des éditeurs. Pour plus de détails, il est possible de se référer au plan d'action national Open Access adopté par l'assemblée plénière de swissuniversities le 8 février 2018 et publié sur [https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Hochschulpolitik/Open\\_Access/Plan\\_d\\_action-f.pdf](https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Hochschulpolitik/Open_Access/Plan_d_action-f.pdf).

Les lignes d'action et leur statut prévu de mise en oeuvre au 1.1.2021 sont les suivantes :

<b>Ligne d'action</b>	<b>Status 1.1.2021</b>
Politiques d'Open Access	En cours
Monitoring national	En cours
Communication et sensibilisation	En cours
Réforme de l'évaluation de la recherche	Mise en œuvre
Négociations avec les éditeurs	En clôture
Mise en commun de services et d'infrastructures	En cours
Cadre régulateur	En cours
Participation à des initiatives et infrastructures internationales	En cours
Formes alternatives de publication	Mise en œuvre

L'estimation des coûts centraux (mesures nationales en faveur de toute la communauté académique) découlant du plan d'action Open Access pour la période 2021-2024 s'élève à 3,2 mios CHF en complément des investissements de 16,6 mios CHF au minimum par les hautes écoles. Pour la mise en oeuvre des mesures bottom-up, des contributions fédérales (matching funds) sont prévues pour 2021-2024 au sein de ce programme. Le budget prévu de 10 mios CHF résulte donc de la mise en oeuvre du plan d'action OA dans ce programme de telle façon que le principe du financement à 50% soit garanti de façon générale, comme expliqué dans le document « Gouvernance du plan d'action Open Access » publié sur [https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Organisation/SUK-P/SUK\\_P-2/AktionsplanOA\\_Governance\\_FR.pdf](https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Organisation/SUK-P/SUK_P-2/AktionsplanOA_Governance_FR.pdf)

Plusieurs des lignes d'action ont déjà donné lieu à des activités ou des projets bottom-up ou top-down au sein du programme P-5 (en cours), alors que d'autres comme les formes alternatives de publication ou la réforme de l'évaluation de la recherche seront mises en oeuvre courant 2020.

Ce domaine d'activité comprend notamment la ligne d'action dédiée à la réforme de l'évaluation de la recherche : il s'agit de réviser la manière dont les scientifiques et les hautes écoles sont évalués au regard de leurs réalisations en matière de recherche, indépendamment du nombre ou du support des publications. Cette ligne d'action vise à soutenir le changement culturel nécessaire vers la science ouverte, dans le respect de l'autonomie des établissements individuels ; elle a fait l'objet d'une collaboration avec la délégation Recherche de swissuniversities, afin d'en préciser les contours de mise en oeuvre et le budget, qui a été fixé à 1mio CHF. Cette proposition de mise en oeuvre doit encore être validée par la DelOS.

Pour ce qui concerne la future phase B proposée en 2021, celle-ci visera à développer les capacités des hautes écoles en matière ORD. Sur la base des travaux préparatoires du groupe projet Open Science en 2019, quelques propositions de lignes d'action ont déjà été faites, notamment sur la communication et la sensibilisation, le développement des compétences et la formation, le lancement de services scientifiques ouverts partagés et le soutien à des communautés de chercheurs actifs dans des disciplines encore peu enclines à développer de tels services, la mise en conformité des infrastructures numériques existantes (principalement des dépôts ORD) et des services selon les principes FAIR, le soutien de la participation conjointe des hautes écoles suisses aux initiatives internationales Open et FAIR Data et aux e-infrastructures numériques. Ces propositions de lignes d'actions doivent être considérées ici comme provisoires, dans l'attente de la stratégie et du plan d'action ORD, qui pourra les préciser, les compléter ou en supprimer au besoin.

Un plan de mise en oeuvre détaillé de ce programme, précisant notamment les lignes d'action, les critères d'évaluation génériques et spécifiques et des types de projets attendus en fonction des lignes d'action, sera mis à disposition des proposant et de l'ensemble de la communauté de façon transparente via la proposition de la phase B du Programme Open Science.

### **Gouvernance du programme**

L'organisation du programme se base sur le document « devoirs, compétences et responsabilités des organes de pilotage de swissuniversities », validé par le comité de swissuniversities le 14 décembre 2017 et révisé le 28 novembre 2019.

Ce programme est géré selon les principales responsabilités suivantes :

- La Délégation Open Science (DelOS) : responsabilité stratégique
- Le Pool d'experts : nommés par la DelOS, ces experts indépendants sont chargés de l'évaluation des propositions de projets dans les lignes d'action Bottom-up du programme, les décisions d'octroi des projets étant de la compétence de la DelOS
- Une équipe de coordination du programme : assume la responsabilité opérationnelle de l'implémentation du programme.

En outre, l'Open Access Alliance a été fondée en tant que groupe de consultation et de coordination pour conseiller la Délégation Open Science sur le plan d'action pour le libre accès.

### **La Délégation Open Science**

Le 19 juin 2019, le Comité de swissuniversities a mis en place une délégation Open Science, dont les tâches sont les suivantes :

- Anticipation et coordination des sujets liés à la science ouverte et à ses composantes (y compris les infrastructures numériques nationales) ;
- Pilotage du programme Open Science 1, avec la phase A sur OA (2021-2024) et la phase B sur ORD (2022-2024) en chevauchement pour la période 2022-2024 : contrôle de gestion, reporting, prise de décision sur toutes les actions ;
- Responsabilité de la mise en oeuvre du plan d'action pour le libre accès

- Établissement et accompagnement de la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux en matière ORD.

### **Le pool d'experts Open Science**

La composition du pool d'experts doit atteindre les représentations suivantes en ce qui concerne

- Sexe (min 25% Femmes)
- Ouverture internationale (min 25% hors pays)
- Expertise thématique (bonne couverture des domaines d'activité du plan d'action)
- Chercheuses/chercheurs (min 50%)

Le pool d'experts sera adapté en fonction de la réputation de chaque expert au cours du processus d'évaluation par les pairs qui sera mis en place pour l'évaluation du programme Open Science I. Ces valeurs minimales sont proposées ici afin de favoriser la diversité dans le cadre des décisions que la délégation Open Science peut prendre de sa propre compétence.

Par ailleurs, pour favoriser aussi la diversité et bénéficier d'un apport de nouveaux experts au sein du pool, un taux de renouvellement des experts au sein du pool de 20% annuellement est proposé.

Pour la ligne d'action « Research Assessment », le préavis de la Délégation « Recherche » sur les évaluations du pool d'experts sera transmis à la DelOS avant la décision de financement des projets.

### **L'équipe de coordination du programme**

Il s'agit de l'équipe chargée au sein du secrétariat général de swissuniversities de gérer la mise en œuvre opérationnelle du programme sous la direction de la Délégation Open Science.

En respect pour la diversité, la direction du programme cherchera aussi à préserver un équilibre de diversité (genre, âge, langues) dans sa composition.

L'équipe de coordination assurera la continuité entre le programme P-5 et le Programme Open Science I.

L'équipe de coordination assurera sous la responsabilité du responsable du domaine politique de swissuniversities le secrétariat de la DelOS et soutiendra toutes les activités en charge de cette délégation, ainsi que la communication avec les parties prenantes, y compris le SEFRI et la CSHE.

### **Mode de coopération et de planification**

#### **Processus d'évaluation**

La délégation Open Science décide de l'octroi de subsides sur la base des recommandations du pool d'experts. Ce dernier se base sur les critères suivants pour l'évaluation des propositions « Bottom-Up » du programme :

A) Pertinence par rapport aux stratégies et plans d'actions nationaux OA et ORD : Le niveau auquel l'action proposée répond aux objectifs principaux de ces stratégies est le critère principal d'évaluation des propositions.

B) Impact : Le niveau d'impact attendu pour chaque action, en particulier :

- La portée nationale du projet et du service résultant
- Le niveau de collaboration entre les hautes écoles et notamment l'implication des différents types de hautes écoles
- Le niveau d'interopérabilité et de synergie aux niveaux national et international
- La diversité (équilibre entre les sexes, inclusivité des minorités)

C) La mise en œuvre du projet: l'adéquation de la mobilisation des ressources (humaines, techniques, de gestion, de gouvernance) par rapport à la réalisation des objectifs propres du projet.

## **Gouvernance du processus stratégie et plan d'action ORD**

### **Groupe Projet ORD**

Pour ce qui concerne l'élaboration de la stratégie et du plan d'action ORD, qui serviront de base à la phase B du programme Open Science I (2022-2024), la DelOS met en place début 2020 un groupe projet. Ce groupe projet, établi sous la responsabilité de swissuniversities et avec son soutien opérationnel, a pour mission, sur la base d'un rapport d'analyse, d'établir la stratégie et le plan d'action ORD à l'attention de la DelOS puis de la CSHE. Le dispositif précis est décrit dans un Convention signée en janvier 2020 entre le SEFRI, swissuniversities, l'ETHZ, l'EPFL et le FNS. Le travail du groupe projet consistera aussi à proposer une gouvernance du plan d'action ORD, dont pourrait aussi résulter une modification de la gouvernance du programme Open Science I, qui devra alors être acceptée par la DelOS.

### **Jalons principaux**

- Nov 2020 : Validation PgB Open Science Phase A (CSHE)
- Déc 2020 : Validation ORD Strategy (DelOS)
- Fév 2021 : Validation ORD Strategy (CSHE)
- Mai 2021 : Validation Plan d'action et PgB Open Science Phase B (DelOS)
- Nov 2021 : Validation Plan d'action et PgB Open Science Phase B (CSHE)
- Mar 2023 : Evaluation intermédiaire de l'implémentation du PgB Open Science
- Mai 2023 : Renouvellement du mandat DelOS

L'année 2024 sera quant à elle dédiée à finaliser les projets du PgB Open Science I 2021-2024, et à la préparation du possible programme PgB Open Science II (2025-2028), sous réserve des évaluations et décisions prises par la CSHE à ces sujets dans la période 2021-2024 (notamment de l'approbation d'une esquisse de PgB 2025-2028 ainsi que des documents stratégiques et plans d'actions supplémentaires nécessaires pour les bases de ce second programme Open Science).

7.5 **Durabilité** (*comment les activités se poursuivront-elles lorsque le financement du projet aura pris fin?*)

Depuis plusieurs années, les hautes écoles suisses coopèrent dans le cadre de projets d'infrastructures scientifiques communs, en particulier du programme CUS-P2 (2013–2016) et du programme P-5 qui lui a fait suite (2017–2020). Ces deux programmes ont permis de financer des projets dans le domaine de l'accès, du traitement et de la sauvegarde d'informations scientifiques, des prestations nationales qui seront en partie à la disposition des utilisateurs du domaine de l'enseignement et de la recherche à partir de 2021. Le Programme Open Science I lui-même pourrait donner lieu à de tels services ou e-infrastructures pilotes, qu'il s'agira de soutenir pour leur pérennisation en tant qu services nationaux une fois la phase projet terminée.

Ce soutien à la pérennisation des services ou des e-infrastructures a donné lieu à la proposition de création d'un bureau de coordination du nom de COSI (Coordination Office for Scientific Information), proposition soumise à la CSHE en décembre 2018. La refocalisation stratégique opérée en 2019 sur OA et sur ORD remettent toutefois en question la nécessité même de COSI. Par conséquent, le comité de swissuniversities a décidé de suspendre sa mise en œuvre et d'en réévaluer la nécessité dans le cadre des travaux du plan d'action national ORD.

7.6 **Prise en compte des conclusions de l'évaluation des esquisses de projet** (*démontrer que les compléments demandés par le Conseil des hautes écoles suite à l'évaluation des projets conduite par les experts et à l'appréciation portée par la Conférence spécialisée sous l'angle de la politique des hautes écoles et de la politique financière ont été apportés et que les recommandations ont été suivies*)

**Coopération et échanges systématiques dans la mise en œuvre**

> La stratégie et le plan d'action Open Research Data sont envisagés pour optimiser cette coordination au niveau national entre tous les acteurs. Dans les travaux préparatoires 2019, qui ont mené à une première version d'une stratégie nationale Open Science, le SDSC a été intégré par le biais de son directeur au groupe projet qui a réalisé cette stratégie, tout comme le FNS. SWITCH, les Académies Suisses des Arts et des Sciences et InnoSuisse ont été consultés durant le processus d'élaboration de la stratégie sous-jacente à cette proposition. Les rôles des principaux financeurs (le programme Open Science I, le FNS, SDSC et A+) seront précisés au sein du plan d'action Open Research Data. L'élaboration de la stratégie et du plan d'action ORD se feront sous la coordination de swissuniversities.

**Respecter les normes et l'interopérabilité**

> Au cœur même des principes FAIR réside l'interopérabilité des plateformes, des données, des services. Aussi bien au sein du programme que dans le plan d'action, cette interopérabilité et le respect des normes, voire la contribution à l'élaboration de certaines de ces normes au niveau international, sont stimulées spécifiquement.

**Participer à des initiatives internationales**

> Certaines actions spécifiques du Programme Open Science I (notamment dans le plan d'action OA) prévoient le co-financement à de telles initiatives. Le critère d'évaluation sur l'ouverture internationale des projets est intégré aux critères

génériques pour l'ensemble du programme, favorisant ainsi les projets qui font preuve de cette intention de participation.

### **Envisager des stratégies de politiques nationales et internationales**

> Sur le modèle développé dans le cadre du plan d'action Open Access, des politiques institutionnelles émergent aussi dans le cadre de la gestion des données de la recherche. Le besoin de politiques nationales à ce sujet sera au coeur des travaux de la stratégie ORD en 2020. Mentionnons ici en particulier la réforme de l'évaluation de la recherche, qui malgré l'autonomie des hautes écoles concernant ces politiques pour l'instant très institutionnelles, devra réussir à mobiliser l'ensemble des acteurs et décideurs autour d'un changement de paradigme et de culture indispensable à la réussite d'une telle stratégie open science, qu'elle soit nationale ou internationale.

### **L'aspect de la formation et de la formation continue des chercheurs et des spécialistes doit être prise en compte**

> Le succès d'un tel programme dépendra de façon importante du soutien qui sera apporté aux chercheuses et chercheurs, aussi bien sur les aspects liés à la réalisation des principes FAIR dans leurs activités quotidiennes que sur les aspects plus pratiques de l'utilisation des services et infrastructures mis en place au sein du programme. Ces aspects seront à préciser au sein du plan d'action ORD lui-même..

### **Décrire les services et l'infrastructure : Mise en réseau, interopérabilité et internationale (la connectivité doit être garantie)**

> Sur ce point, le plan d'action ORD devra déterminer le degré souhaité de top-down et de bottom-up, et réfléchir à la façon de garantir l'interopérabilité des infrastructures et services au niveau international. Une description des services et de l'infrastructure souhaitée résulteront du plan d'action et ne peuvent être anticipés à ce stade

### **Mettre en œuvre la collaboration et le partage des tâches pour la synergie et le contrôle des coûts**

> La synergie avec les autres parties prenantes sera assurée par la réalisation d'une stratégie et d'un plan d'action ORD communs, notamment afin d'assurer une logique de financement consistante et cohérente avec le cadre légal des lois et ordonnances régissant le subventionnement de la recherche, de l'innovation (LERI) et de la collaboration entre hautes écoles (LEHE).

### **Mettre en place une structure de gestion et de contrôle, et assurer le bon déroulement et la validité du programme**

> Lors de la phase préparatoire de ce programme, swissuniversities a mené un projet afin de renforcer le contrôle de gestion pour l'ensemble des PgB, sur la base des expériences menées notamment par le programme CUS P2 et le programme P5 (les prédécesseurs du programme Open Science I). Cette structure de contrôle de gestion du programme sera opérationnelle pour l'ensemble des PgB dès janvier 2021. Parmi les mesures que cette structure de contrôle de gestion propose, des contrats entre swissuniversities et les porteurs des projets soutenus par le programme Open Science I seront nouvellement établis.

## **Éviter le double emploi entre les hautes écoles**

> A ce titre, il est prévu d'utiliser un portail national de collaboration ouvert dédié à Open Science. Il s'agit avant tout ici de permettre de façon transparente de préparer des propositions de projets en mode collaboratif, les résultats du programme devant résulter dans des services et des e-infrastructures à caractère national au service de toutes les parties prenantes intéressées. Cette transparence augmentera encore la capacité du programme à générer des synergies entre hautes écoles et surtout à éviter de financer de tels services ou e-infrastructures à double. Une fois que le rapport d'analyse ORD sera disponible, il sera examiné si ce portail national pour l'échange d'informations doit être effectivement établi.

## **Afficher la vue d'ensemble et la démarcation ou la connectivité à d'autres projets**

> La démarcation importante pour le programme Open Science I concernait au niveau de l'esquisse le PgB Digital Skills. La ligne d'action dédiée à Open Educational Resources ayant été annulée depuis, cette démarcation n'est plus nécessaire.

Au niveau national, plusieurs grandes initiatives touchent de près ou de loin la thématique Open Science ou en particulier Open Research Data. En tout premier lieu, l'effort d'harmonisation que la Confédération a confié à l'OFS pourrait offrir des opportunités très intéressantes de synergies à l'avenir, dans le domaine de Open Government Data. Plus spécifiquement, le programme SPHN, en santé personnalisée, qui se focalise sur les infrastructures pérennes de gestion des données médicales, offre lui aussi un cadre très intéressant de coopération possible, et d'ailleurs une coordination est proposée au niveau opérationnel avec la direction de SPHN pour bénéficier d'un échange continu d'information et pour assurer une coordination optimale avec ce programme important dans le cadre Open Science en Suisse.

Il faut signaler ici aussi que ce nouveau PgB pourra s'appuyer sur les résultats d'autres PgB déjà terminés, que ce soit P5 (Information Scientifique, 2017-2020), ou CUS-P2 (Information Scientifique, 2013-2016) et CUS-P3 (Performance de la recherche scientifique en sciences humaines et sociales, 2013-2016).

## **Transparence de la délimitation et de la coordination avec l'encouragement du FNS**

> Cette délimitation devra être établie dans le cadre de la stratégie et du plan d'action ORD. Le programme s'implémente sous la forme de financements de démarrage, et ne permet donc pas le financement à long terme d'infrastructures ou de services liés à ces infrastructures. Quant au financement pérenne de tels services et infrastructures, le plan d'action ORD devra en déterminer la forme d'organisation impliquant notamment les hautes écoles et le FNS.

## **Inclure les besoins et les compétences de toutes les hautes écoles**

> Cette considération, déjà présente dans le cadre de l'esquisse, s'avère tout aussi pertinente dans le cadre de la refocalisation sur OA et ORD.

Les besoins de toutes les hautes écoles seront pris en compte dans le cadre du travail effectué dans le cadre de la stratégie et du plan d'action ORD.

Les mesures de communication mises en œuvre au sein du programme lui-même veilleront à diffuser les opportunités de collaboration à l'élaboration de projets dans le

cadre du programme. Par ailleurs, le système de gestion et de contrôle servira aussi à faire un suivi plus systématique de la participation de chaque type de haute école (et de chacune des hautes écoles) au sein du programme.

### **Clarifier la gouvernance et les rôles concernant COSI**

> Cette question n'est plus pertinente pour le moment, le comité de swissuniversities ayant suspendu le concept COSI. Une décision sur la mise en place de COSI ne pourra être prise par la DeLOS qu'une fois le plan d'action ORD lui aussi validé.

### **Montrer la planification financière et la distribution**

> voir le point 8 ci-dessous.

### **Faire attention à la durabilité (plus de pgB après la troisième période de financement)**

> Si ce programme assure une certaine continuité avec les programmes précédents CUS-P2 et P5, il s'en distingue aussi du fait qu'il intègre un plan d'action Open Access (qui n'était pas prévu explicitement dans le programme précédent), et un futur plan d'action ORD. Dans ce contexte, si chaque projet du programme sera sensibilisé à la nécessité d'assurer un financement pérenne et autonome vis-à-vis du programme dès la fin du projet, il n'en est pas de même au niveau du programme, qui jouera certainement un rôle important au sein de la future stratégie et de son plan d'action ORD.

Il est envisageable que ce dernier prévoit la concrétisation d'un nouveau programme Open Science II pour les années 2025-2028 (sous forme de contributions liées à des projets), ainsi que d'autres actions liées aux e-infrastructures pérennes, qui ne sont quant à elles pas subventionnées par de telles contributions.

### **Examen de la proposition d'intégrer le budget de COSI au sein du PgB Open Science**

> Cette question fait l'objet d'une lettre au SEFRI qui précise qu'en cas de mise en œuvre, son financement devrait être assuré par l'article 47.3 de la LEHE.

## 8 Coûts totaux du projet et financement

Les coûts totaux du projet (coûts d'exploitation) doivent être répartis entre deux rubriques budgétaires principales (frais de personnel et frais matériels). Si l'utilisation effective des fonds indiqués dans les différentes sous-rubriques de frais matériels n'est pas encore connue au moment du dépôt du projet, elle doit en tout cas apparaître de manière détaillée dans le rapport annuel.

En vertu de la convention de prestations passée avec le SEFRI, les contributions liées à des projets LEHE sont réparties de manière proportionnelle entre les rubriques frais de personnel et frais matériels. En cours de projet, il est possible de transférer jusqu'à 10 % de la tranche annuelle d'une rubrique à l'autre. Si ces transferts dépassent les 10 %, l'accord du Conseil des hautes écoles est nécessaire.

Commentaire: le programme étant partiellement basé sur des appels à projets, il n'est pas encore possible de remplir la partie supérieure du tableau ci-dessous.

	2021	2022	2023	2024	Total
<b>Frais de personnel</b>					
(y compris charges sociales)					
Appareils et installations					
Autres frais matériels					
<b>Total frais matériels</b>					
<b>Total</b>	<b>6.3</b>	<b>5.5</b>	<b>5.5</b>	<b>5.5</b>	<b>22.8</b>
<b>Financement</b>					
Contribution liée au projet LEHE	3.55	2.75	2.75	2.75	11.8
Prestations propres des partenaires ayant droit à des contributions (d'un montant au moins égal à la contribution selon la LEHE)	2.75	2.75	2.75	2.75	11.0
Autres contributions (tiers)	0	0	0	0	0
<b>Total financement</b>	<b>6.3</b>	<b>5.5</b>	<b>5.5</b>	<b>5.5</b>	<b>22.8</b>

Une part du financement est réservée aux frais de gestion du programme. Ce budget s'élève à 800'000 CHF en 2021. Il comprend notamment une équipe composée d'un coordinateur, d'un soutien administratif couvrant également un appui pour la communication, et un gestionnaire de projet Open Access (montant total des salaires : 450'000 CHF). A cela s'ajoutent des frais opérationnels pour environ 190'000 CHF et des overheads pour environ 150'000 CHF.

La composition et les coûts de l'équipe de coordination seront réévalués dans le cadre de la proposition pour la phase B du programme.

Par ailleurs, le programme s'ouvrira aussi à des contributions fournies par des tiers, au sein de projets liés à des lignes d'action spécifiquement appropriées pour de telles actions.

## 9 Ventilation des contributions au projet entre les partenaires

La ventilation des contributions au projet entre les partenaires peut être modifiée en cours de projet avec l'accord des institutions partenaires concernées. Le rapport annuel doit rendre compte de la ventilation effective des fonds.

Lorsqu'un partenaire sort du projet ou qu'un nouveau partenaire y participe, la CSHE et le SEFRI doivent en être avisés au préalable.

Commentaire de swissuniversities: le programme étant basé partiellement sur des appels à projets, il n'est pas encore possible de remplir le tableau ci-dessous.

Haute école / institution	2021	2022	2023	2024	Total
swissuniversities (coordination)	800'000 CHF				800'000 CHF
HEI					
Total	800'000 CHF				

Les modalités du **versement** de la contribution au projet par le SEFRI sont définies dans la convention de prestations.

## 10 Fonds propres garantis par les partenaires du projet

Les hautes écoles ou autres institutions du domaine des hautes écoles fournissent au total une contribution propre au moins équivalente à celle de la Confédération. La moitié au moins devra être apportée sous la forme d'une contribution financière. L'autre moitié pourra être fournie en nature. Lorsque certains partenaires du projet fournissent une prestation de coordination très importante, il est possible, à titre exceptionnel, qu'ils soient dispensés d'apporter une contribution propre; la décision correspondante est alors du ressort du SEFRI (cf. l'art. 49, al. 2, O-LEHE ).

Haute école / institution	Contribution financière	Contribution en nature (valeur en mio francs)	Total	La contribution en nature prend la forme suivante:
HEI	5,5*	>=5,5	>=11	Co-financement des projets
Total de la participation propre/des fonds propres	5,5*	>=5,5	>=11	

\* ne sont pas considérés dans ces montants les contributions réelles des HEI dans le cadre des contrats de licences avec les éditeurs de revues scientifiques

### Explication relative à l'expression «contribution propre» (contribution financière et contribution en nature):

Les prestations propres peuvent être fournies sous la forme d'une contribution financière ou d'une contribution en nature. La moitié au moins de la prestation propre pour l'ensemble du projet doit être fournie sous la forme d'une contribution financière.

Par **contribution financière**, on entend le financement de coûts de projet occasionnés pour le partenaire au projet du fait de sa participation au projet qui s'ajoutent à ses dépenses courantes ordinaires.

- les frais de personnel (prestations sociales comprises);
- les frais de biens et d'équipements (appareils et installations, coûts de locaux loués spécialement pour le projet, frais de réunion et de voyage).

Peuvent être pris en compte comme **contributions en nature** les dépenses pour des ressources humaines, des appareils et installations ainsi que des moyens d'exploitation déjà en place; ils sont pris en compte dans la mesure où ils peuvent être clairement rattachés au projet, justificatifs à l'appui. Les prestations de collaborateurs financés par des programmes d'encouragement nationaux (p. ex. le FNS) comptent également comme contribution en nature.

## 11 Signatures

Les recteurs, présidents ou directeurs soussignés attestent par leur signature que les fonds propres garantis mentionnés au point 10 seront apportés et que la durabilité du projet et son financement à long terme au-delà de la période FRI 2021-2024 sont assurés.

### Le requérant principal pour les contributions au projet selon la LEHE:

Lieu et date:

Le responsable de projet

.....

.....

Lieu et date:

Le recteur/la rectrice:  
Le président/la présidente:  
Le directeur/la directrice:

.....

.....

### Les partenaires du projet:

Lieu et date:

Le recteur/la rectrice:  
Le président/la présidente:  
Le directeur/la directrice:

.....

.....

Lieu et date:

Le recteur/la rectrice:  
Le président la présidente:  
Le directeur/la directrice:

.....

.....

La proposition doit être transmise (en versions papier et électronique) **par swissuniversities avant le 29 février 2020, dernier délai**, aux adresses respectives suivantes:

- Conférence suisse des hautes écoles, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
- [shk-cshe@sbfi.admin.ch](mailto:shk-cshe@sbfi.admin.ch)